



PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT n° 13 - A - 423

Résistance au feu des éléments de construction selon l'Arrêté modifié du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

Durée de validité	Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au 02 mars 2020.
Appréciation de laboratoire de référence	13 - A - 423
Concernant	Une cloison vitrée à ossature bois. Ossature; Bois exotique rouge SAPELLI Vitrages : PYROGUARD T EI60/26-2 d'épaisseur 26 mm (CGI France)
Demandeur	CGI International LTD. - International House Millfield Lane Haydock, Merseyside WA11 9GA (GB)

1. DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN ŒUVRE DE L'ÉLÉMENT

Ossature : Bois exotique rouge SAPELLI
Provenance : Commerce

Vitrages : Pyroguard T EI60/26-2
Provenance : CGI France - Usine de Seingbouse (F)

1.1 PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

Voir planches n° 1 à 5.

La cloison se compose d'une ossature réalisée en bois exotique rouge SAPELLI de masse volumique moyenne théorique 650 kg/m³ munie de vitrages PYROGUARD T EI60/26-2 (CGI FRANCE) d'épaisseur 26 mm.

1.2. DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT

1.2.1. Ossature

L'ossature est réalisée par des profilés en bois exotique rouge SAPELLI de masse volumique moyenne théorique 650 kg/m³ et de section minimale 50 x 112 mm. Les profilés sont assemblés entre eux par tenon/mortaise.

Assemblage en ligne:

Dans ce cas la section hors tout des montants de jonction est ramenée à 25 x 112 mm.

L'assemblage entre deux châssis vitrés est alors réalisé par une fausse languette en bois exotique rouge SAPELLI de section hors tout 48 x 20 mm de toute hauteur fixée par vis Ø 4 x 40 mm dans une rainure de dimensions 10 x 48 mm pratiquée au centre de l'aile de 112 mm de chaque montant formant la jonction.

En périphérie de chaque baie, est collé un joint foisonnant de référence INTUMEX LSK (ODICE) ou FLEXPRESS 100 (GLUSKE) de section 25 x 2,5 mm.

La fixation de l'ossature à la construction support se fait par vis et chevilles Ø 8 x 135 mm au pas de 800 mm environ. L'étanchéité périphérique est assurée par bourrage laine de roche (ROCKWOOL).

1.2.2. Vitrage

Les baies sont obturées par des vitrages de type PYROGUARD T EI60/26-2 (CGI FRANCE) d'épaisseur totale 26 mm dont la composition est en possession du laboratoire.

1.2.3. Maintien des éléments de remplissage

Les vitrages sont maintenus par un double parclosage réalisé en profilés bois exotique rouge SAPELLI de section hors tout 40 x 20 mm et de masse volumique moyenne théorique 650 kg/m³.

Les parclozes sont coupées d'onglet et fixées au châssis par vis Ø 4 x 40 mm au pas maximum de 200 mm. Leurs jonctions sont étanchées par un cordon de silicone de type KERAFIX (GLUSKE).

Ces parclozes sont associées à des bandes de fibres minérales de référence KERAFIX FT-PAPER (GLUSKE) ou SUPERWOOL (ODICE) de section 20 x 4 mm permettant d'assurer le serrage du vitrage. Ces bandes de fibres minérales sont étanchées côté feu et côté opposé au feu par un joint silicone de référence KERAFIX (GLUSKE) ou FIRESTOP 700 (DOW CORNING).

Le calage du vitrage est assuré en partie basse par l'intermédiaire de deux cales de référence FLAMMI 12 (GLUSKE) de section 80 x 26 x 3 mm.

Jeu moyen en fond de feuillure : 3 mm.
Prise en feuillure moyenne des vitrages : 15 mm

1.2.4. Construction support

1.2.4.1. Parois rigides

L'ossature de la cloison vitrée peut être fixée dans du béton armé ayant une masse volumique minimale 2200 kg/m³ et une épaisseur minimale de 200 mm.

1.2.4.2. Cloison légère

L'ossature de la cloison vitrée peut être associée à une cloison réalisée en plaques de plâtre de type 120/70, à ossature acier et doubles parements en plaques de plâtre spécial feu. Dans ce cas, la cloison peut être :

- prolongée latéralement par une cloison en plaques de plâtre,
 - surmontée d'une imposte en plaques de plâtre,
- Le montage de la cloison vitrée sur allège n'est pas autorisé.

1.2.4.2.1. Ossature de la cloison légère

L'ossature de la cloison légère est composée de :

- Rails haut et bas R70 en acier galvanisé 10/10 mm, de section 28 x 70 x 28 mm, fixés à la maçonnerie par des chevilles M6 x 50 F (FISCHER) ;
- Montants M70, en acier galvanisé 10/10 mm, de section 38 x 68 x 38 mm, emboîtés dans les rails haut et bas, et disposés à entraxe de 400 mm.

1.2.4.2.2. Parements

Des plaques de plâtre BA 13 spécial feu d'épaisseur 12,5 mm sont vissées en deux épaisseurs sur l'ossature par vis auto-taraudeuses type TF 3,5 x 25 mm (Ø x L) au pas de 500 mm pour la première peau et par vis TF 3,5 x 35 mm (Ø x L) au pas de 300 mm pour la seconde peau.

1.2.5. Modifications - Renforcement

En périphérie de la baie destinée à recevoir la cloison vitrée, le chevêtre est constitué de deux montants et d'une traverse chacun constitué par deux rails R70 de section 38 x 68 x 38 mm fixés dos à dos et associés à un tube acier de dimension 48 x 48 x 1 mm (L x l x e) destiné à renforcer la construction support et à assurer la fixation de la cloison.

La fixation de l'ossature à la construction support se fait par vis et chevilles Ø 8 x 135 mm au pas de 800 mm environ. L'étanchéité périphérique est assurée par bourrage laine de roche ROCKWOOL STANDARD (ROCKWOOL).

Tous ces éléments de cloison légère devront faire l'objet d'un procès-verbal de classement en cours de validité prononçant au moins les classements EI 60 pour les hauteurs envisagées.

2. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

L'élément mis en œuvre dans les conditions décrites par le Laboratoire peut-être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

3. CLASSEMENT DE RESISTANCE AU FEU

3.1. REFERENCE DU CLASSEMENT

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.2. de la norme EN 13501-2:2007+A1:2009.

3.2. CLASSEMENT

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classe.

Aucun autre classement n'est autorisé.

R	E	I	W		t	-	M	C	S	G	K
	E	I			60						
	E		W		60						
	E				60						

4. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

4.1. A LA FABRICATION ET A LA MISE EN ŒUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans l'appréciation de laboratoire de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, l'appréciation de laboratoire de référence pourra être demandée à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

4.2. SENS DE FEU

Indifférent.

5. DOMAINE DE VALIDITE DU PROCES-VERBAL

5.1. CLOISON

Hauteur maximale de la cloison vitrée montée dans une construction support à forte densité (2200 kg/m³) : 3000 mm

Hauteur maximale de l'ensemble (cloison vitrée + imposte en plaques de plâtre) : 3400 mm

Hauteur maximale de l'imposte en plaques de plâtre : 400 mm

Largeur de la cloison vitrée : illimitée.

5.2. VITRAGES

Dimensions maximales hors tout des vitrages :

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	Illimité	1385
Hauteur (mm)	Illimité	2835

OU

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	Illimité	1835
Hauteur (mm)	Illimité	1985

5.3. CONSTRUCTION SUPPORT

Conformément aux règles précisées au paragraphe 13.4 de la norme EN 1364-1, les performances indiquées au paragraphe 3 du présent procès-verbal sont valables pour des cloisons installées dans des constructions support telles que décrites dans le paragraphe 1.2.4. du présent document.

Aucune modification dimensionnelle ne pourra être appliquée sur les cotes exprimées ci-dessus et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance préalable d'une extension de classement par le Laboratoire.

6. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable CINQ ANS à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

DEUX MARS DEUX MILLE VINGT

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le Laboratoire.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 02 mars 2015.



Déborah KRIER
Chargée d'Affaires



Renaud SCHILLINGER
Chef de Service Essais

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément.

Planche n° 1:

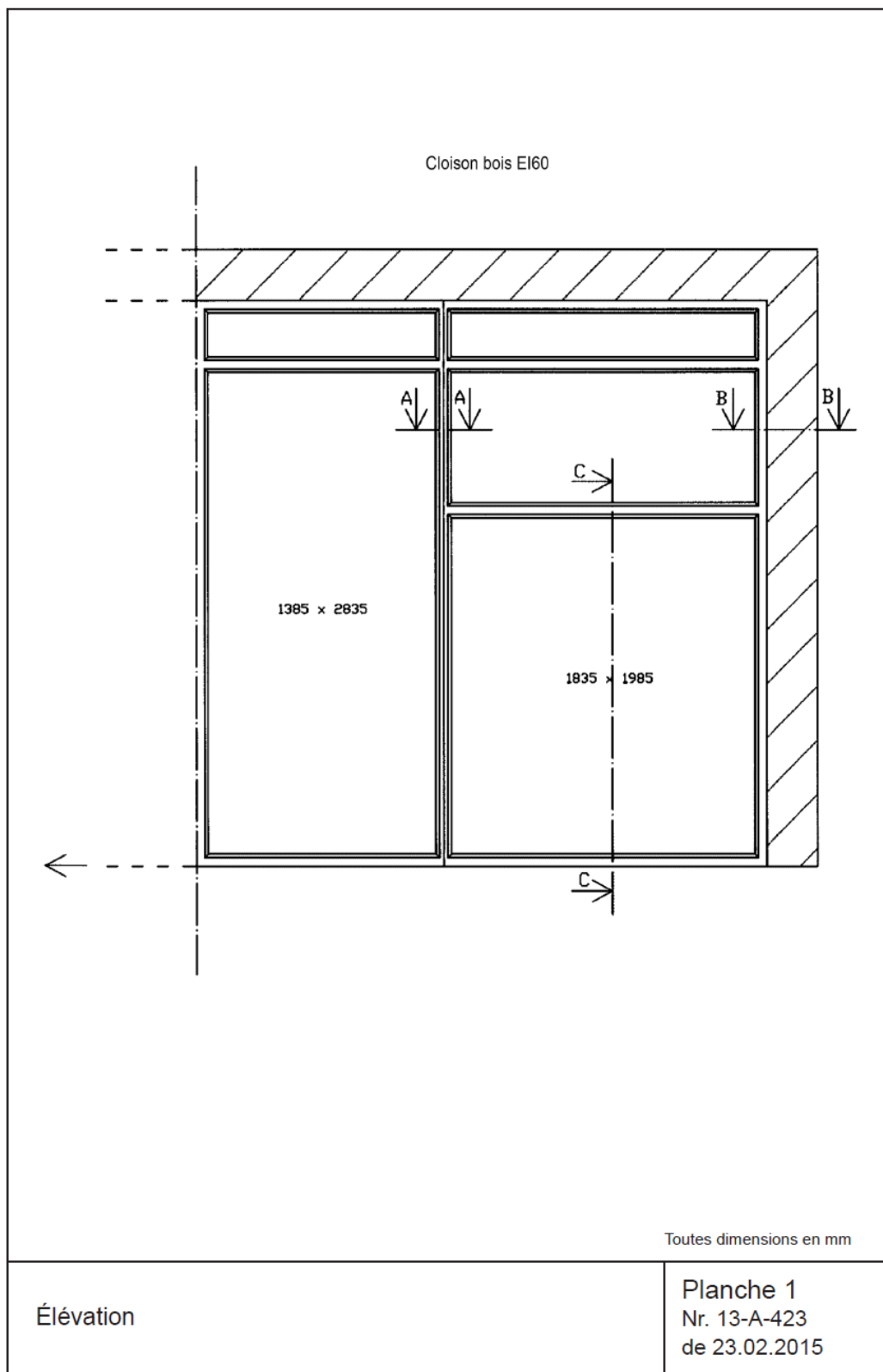


Planche n° 2:

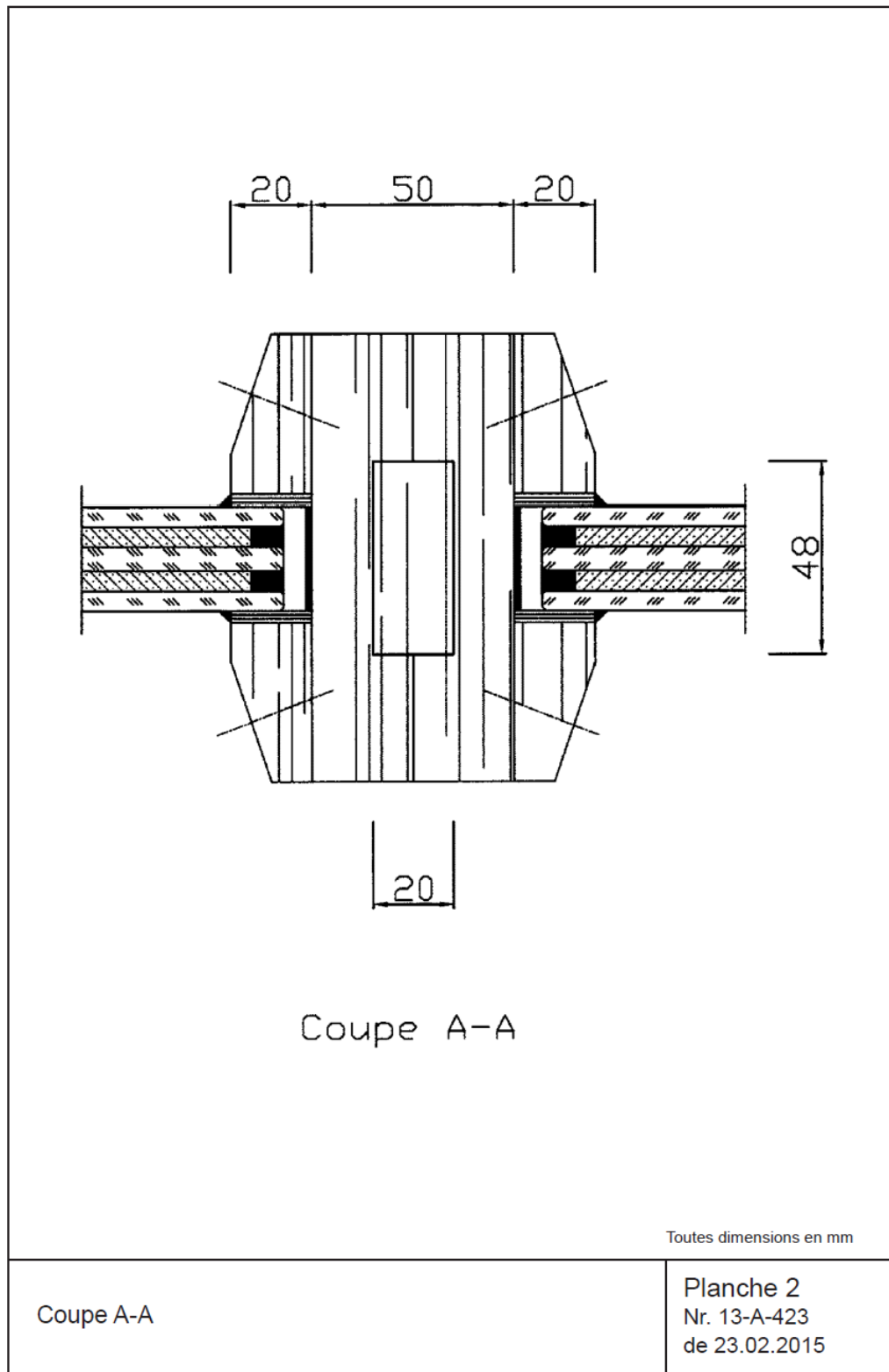


Planche n° 3:

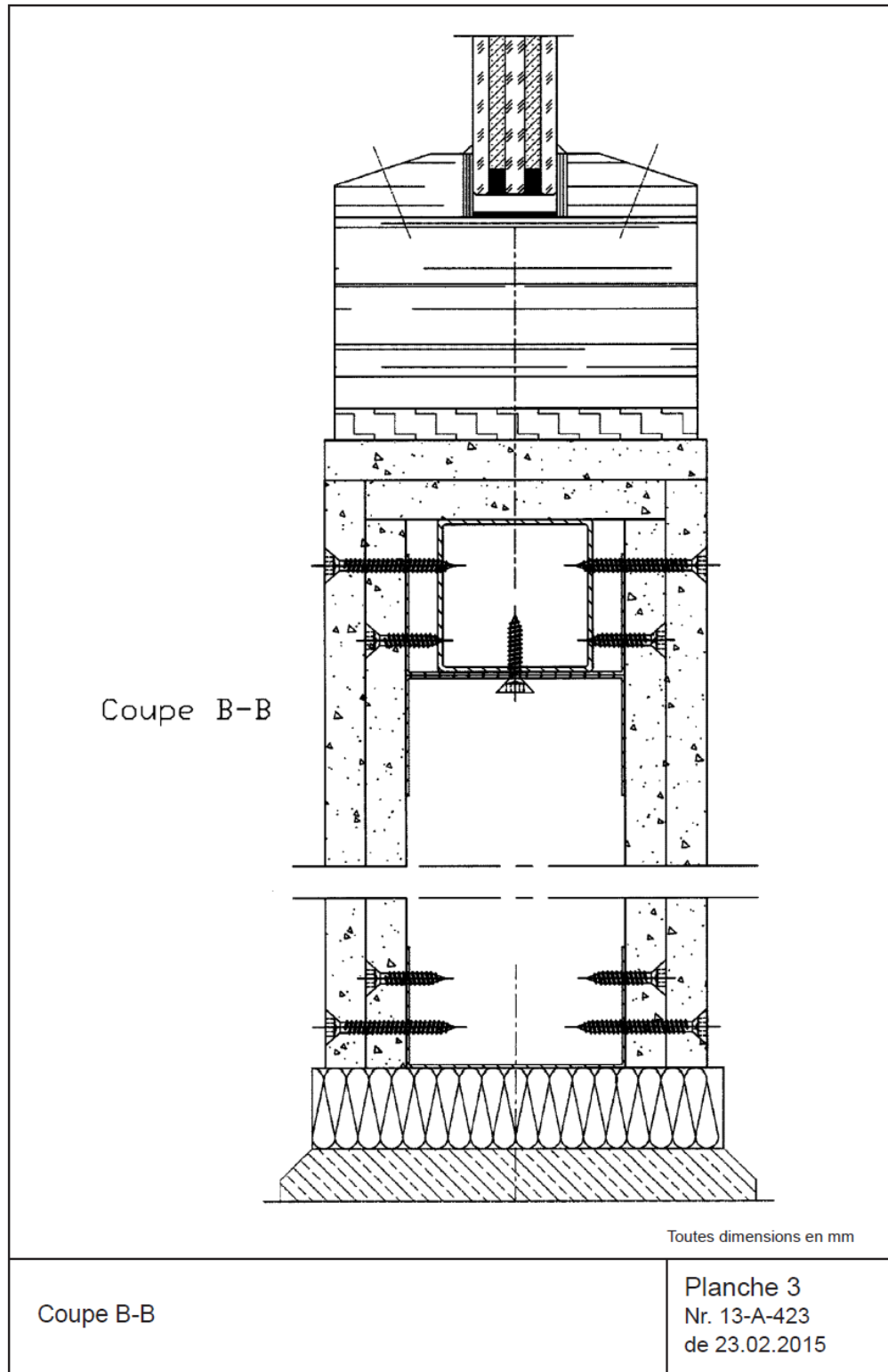


Planche n° 4:

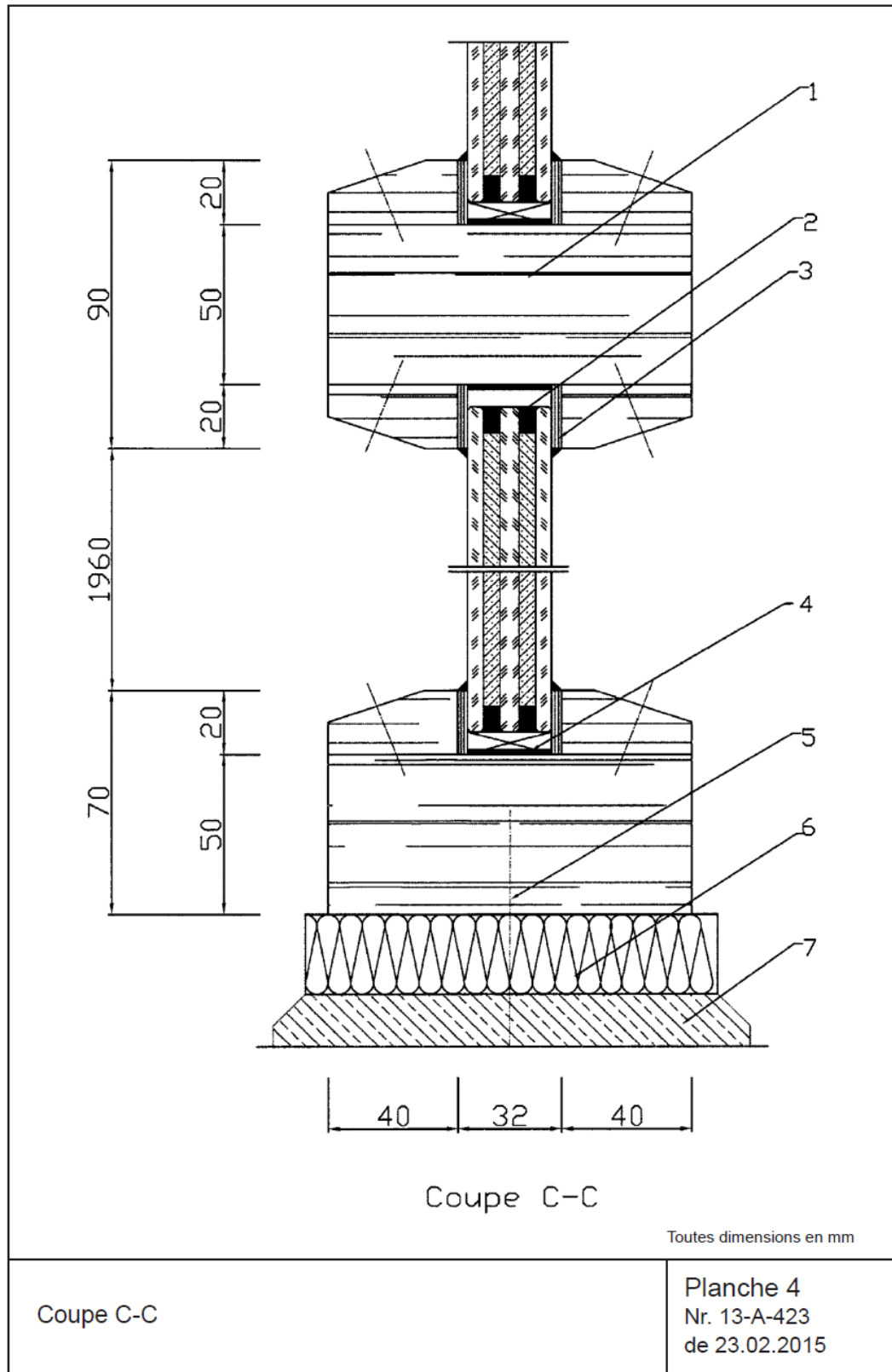


Planche n° 5:

- 1 : Cloison en bois exotique rouge de section 112 x 50 mm avec parcloses de section 40 x 20 mm.
Fixation des parcloses par vis à bois 4 x 40 mm mini.
- 2 : Vitrages Pyroguard T-EI60/26-2
- 3 : Bande de fibre minérale, section 20 x 4 mm de type "Fiberfrax FT papier" de chez Gluske GmbH ou papier Superwool de chez ODICE S.A. sur les parcloses.
Joint silicone en périphérie du vitrage, Kerafix de chez Gluske GmbH ou Fire stop 700 de chez Down Corning.
Joint intumescent en fond de feuillure. Intumex de chez ODICE S.A. ou Flexpress 100 de chez Gluske GmbH.
- 4 : Cales de vitrages, de dimensions : (L x l x e) 80 x épaisseur du verre x 3 mm.
Type Flammi 12 de chez Gluske GmbH ou en Supalux de chez ODICE S.A.
ou en PROMATECT H de chez PROMAT S.A.
- 5 : Chevilles avec vis de Ø 8 x 135 mm
- 5 : Laine de roche ou isolant non inflammable
- 5 : Maçonnerie ou mur béton ou cloison sèche.

Toutes dimensions en mm

Nomenclature

Planche 5
Nr. 13-A-423
de 23.02.2015